- e) L'ambassade du Canada à Séoul continuera d'entretenir et d'élargir ses contacts avec les fonctionnaires coréens chargés des questions d'aide publique et sera l'organe officiel de liaison entre l'ACDI et les ministères et organismes coréens s'occupant d'aide publique.
- 2. Les deux gouvernements entameront un dialogue sur la politique d'aide qui portera sur les principales questions qui les intéressent respectivement et qui sera axé principalement sur la région Asie-Pacifique :
- a) La deuxième série de consultations entre le Canada et la Corée en matière d'aide publique devrait se tenir au Canada durant la période de mai à juillet 1995. Elles seront dirigées par le directeur général des Affaires économiques internationales, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), et le vice-président, Asie, de l'ACDI.
- b) Les échanges sur les questions d'intérêt commun au chapitre des politiques se feront à l'occasion des visites du personnel de l'ACDI à Séoul et des fonctionnaires coréens à Ottawa-Hull.
- c) D'autres échanges devront avoir lieu entre l'ACDI et les ministères des Affaires étrangères et des Finances de Corée concernant la coordination de l'aide (politiques et activités) dans le contexte des groupes multilatéraux et régionaux.
- 3. On verra à développer la coopération fonctionnelle dans certains secteurs en vue d'intensifier les liens et les relations entre l'ACDI et les